

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20240117-2024-DM-007A-AU
Date de télétransmission : 22/01/2024
Date de réception préfecture : 22/01/2024

Publié - Notifié le 22/01/2024

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le Maire
Par délégation de signature,

Le Rédacteur
Hamida

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-007A du 17 janvier 2024

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)

CULTURE - Mise à disposition d'une exposition de l'illustratrice Vanessa Hié organisée dans le cadre du festival intercommunal de littérature jeunesse « Livre comme l'air », au Théâtre municipal Sarah Bernhardt.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville souhaite exposer 24 œuvres originales « Autour des albums de Vanessa Hié », 4 jeux et 2 décors du 28 février au 16 mars 2024, au Théâtre municipal Sarah Bernhardt,

Considérant que cette exposition est organisée dans le cadre du festival intercommunal de littérature jeunesse « Livre comme l'air »,

Considérant le projet de contrat pour la mise à disposition de l'exposition,

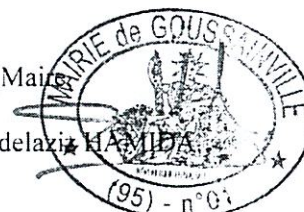
DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER le contrat avec Madame Vanessa Hié, Illustratrice - 32 sentier des vignes - 91120 Palaiseau – relative à la mise à disposition de 24 œuvres originales « Autour des albums de Vanessa Hié », 4 jeux et 2 décors qui seront exposées du 28 février au 16 mars 2024, au Théâtre municipal Sarah Bernhardt, organisée dans le cadre du festival intercommunal de littérature jeunesse « Livre comme l'air », pour un montant de 1 200 € HT, assujetti à une TVA de 10%, soit 1320 € TTC.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire

Abdelaziz HAMIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2024-DM-007A

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-01-22T17-06-21.00 (MI250455290)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20240117-2024-DM-007A-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CULTURE - Mise à disposition d'une exposition de l'illustratrice Vanessa Hié organisée dans le cadre du festival intercommunal de littérature jeunesse " Livre comme l'air ", au Théâtre municipal Sarah Bernhardt.

Date de décision : 17/01/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Décision 007.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Contrat - décision 007 -
Exposition oeuvres
Vanessa Hie.PDF](#)

Type PJ : 99_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/01/24 à 17:06

Par [IMZIL Fadwa](#)

Transmis

Date 22/01/24 à 17:06

Par [IMZIL Fadwa](#)

Accusé de réception

Date 22/01/24 à 17:12